

Présentation du rapport de la commission de suivi par Eduard Lintner

Je tiens d'abord à rappeler qu'il y a dix ans, le mécanisme de suivi du respect des engagements pris par les Etats membres lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe a été complété et rendu plus efficace, notamment par la mise en place d'un instrument supplémentaire, une sorte d'institution opérationnelle: la procédure de suivi, qui est assurée par une commission spécifique.

Elle est chargée d'apporter à chacun des Etats membres, d'une manière permanente et mesurée, un accompagnement et des conseils constructifs. J'insiste particulièrement sur ce point, car les débats souvent animés et très passionnés sur les rapports et les activités de cette commission donnent parfois une impression très différente.

Au fil des travaux de notre commission, qui a tout de même dix ans, les nouveaux Etats membres ont peu à peu eu le sentiment que, dans l'ensemble, ils sont toujours les seuls visés par ces procédures. Désireux de répondre à cette préoccupation, nous avons décidé l'année dernière de mettre en place un cycle de trois ans pendant lequel tous les Etats membres seront soumis à un examen critique; cela permettra par la même occasion de souligner l'objectivité de cette procédure de suivi.

Il faut naturellement reconnaître que l'on constate régulièrement dans les démocraties anciennes et classiques comme la France et d'autres pays, des violations d'obligations importantes découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe et à ses conventions. Que les Etats fassent partie des "anciennes" ou des "nouvelles" démocraties, il importe qu'ils reconnaissent sérieusement les lacunes signalées, tiennent compte des recommandations et les traduisent ensuite dans la pratique.

Il faut reconnaître que l'expérience en la matière diffère fortement d'un Etat membre à l'autre. Je déplore en particulier que, souvent, les parlements des pays concernés s'intéressent bien trop peu aux suites données par leur gouvernement à de tels constats.

Une des grandes forces de la procédure de suivi réside dans sa persistance dans la durée; Ainsi, la procédure de suivi spécifique et le dialogue post-suivi qui lui succède durent généralement plusieurs années. Ils visent à promouvoir et à soutenir les évolutions positives dans les domaines de la démocratie parlementaire, de la primauté du droit, de la tolérance et du respect des personnes par les autorités de l'Etat et des procédures équitables dans les élections et les consultations. Souvent, dans cette tâche, nous pouvons heureusement compter sur des institutions renommées de notre propre domaine, telles que la Commission de Venise.

Mesdames et Messieurs, la description de cette mission fait clairement apparaître la nécessité d'une collaboration dans la poursuite de ces objectifs, c'est-à-dire de compter sur l'appui des Etats membres concernés, et révèle que le succès dépend totalement de leur volonté à s'engager dans une coopération fondée sur la confiance. Cela implique aussi une certaine souplesse de la part des intervenants du Conseil de l'Europe qui, comme notre collègue M. Riester vient de le faire remarquer, doivent prendre en compte des spécificités, des paramètres historiques ou culturels, voire des conceptions résultant de mentalités profondément ancrées dans l'histoire.

Ce faisant, nous sommes pleinement conscients du fait que les processus de démocratisation sont très complexes et exigeront beaucoup de temps, parce qu'ils demandent à de nombreuses personnes de changer leurs conceptions et qu'il faut les expliquer aux populations si l'on veut gagner à leur cause le coeur de la majorité des gens. C'est pourquoi nous devons y associer et y faire participer des éléments comme les milieux éducatifs, les médias et d'autres acteurs de la société.

L'on oublie souvent que le Conseil de l'Europe propose aussi, dans ce contexte, des programmes parlementaires de coopération et d'assistance qui malheureusement auraient, comme chacun le sait, d'urgence besoin de moyens supplémentaires.

En tout état de cause, vu le caractère radical des changements nécessaires et le calendrier qui leur est associé, il est vital de maintenir le cap sur l'objectif commun et de le poursuivre de manière cohérente, dans la bonne direction, et il ne saurait y avoir de pauses infondées ou même de reculades sur cette voie. Ce ne serait pas non plus justifiable, puisque les Etats membres ont librement demandé à adhérer au Conseil de l'Europe.

Notons également qu'il existe un noyau dur de valeurs sur lesquelles on ne peut transiger et d'obligations qu'il faut mettre en oeuvre sans tarder, comme l'abolition de la peine de mort et l'interdiction de la torture et de l'incarcération à motivation politique. Et les gouvernements doivent en dernière instance être responsables devant les parlements, qui sont généralement représentatifs et issus d'élections équitables. L'accès à des sources d'information indépendantes et le droit, dans le cadre des principes de l'Etat de droit, d'exprimer librement ses opinions, sont autant de principes relevant des obligations que les Etats se sont engagés à respecter.

Je serais très heureux si nos commanditaires, qui sont les parlements et gouvernements nationaux, pouvaient accorder davantage d'attention et de soutien aux travaux de toutes les instances du Conseil de l'Europe, dont la commission de suivi, qui sont tellement importants pour la paix, la coopération et le développement démocratique et la stabilité sociale et politique de l'Europe.

Quand il s'agit de faire reconnaître la validité des droits de l'homme et du citoyen et d'une organisation démocratique de l'Etat, la concertation et la collaboration de toutes les institutions concernées sont indispensables. Cette constatation vaut pour le Conseil de l'Europe et ses Etats membres, mais également pour l'Union européenne, l'ONU, l'OSCE, les grandes ONG et bien d'autres institutions.

Il faut éviter que la diversité des institutions en présence offre aux pays intéressés la possibilité de faire "leur marché" parmi les dispositions existantes pour qu'elles s'annulent. Il faut par conséquent élaborer des accords précis, échanger activement des informations et respecter à la lettre les termes des accords, comme par exemple celui conclu avec l'UE sur les activités de la nouvelle Agence des droits de l'homme.

Le travail de la Commission de suivi a pris une ampleur considérable, comme l'illustrent ses résolutions et recommandations qui ont, à elles seules, constitué la base de plus de 60 débats en plénière à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Mesdames et Messieurs, nous nous félicitons de ce que le débat d'aujourd'hui ait fourni l'occasion d'offrir à un large public une présentation détaillée de l'ampleur et de la profondeur des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme. Nous avons besoin de l'écho offert par l'opinion publique: il constitue, parallèlement aux pressions constantes exercées sur les puissants des gouvernements, de la politique, de l'économie et de la société, notre arme la plus efficace pour faire appliquer nos principes.

